



Communiqué de presse - Mai 2015

## La Mixité au sein des organes de gouvernance des Entreprises : Vecteur de performance et de compétitivité ! *Les Femmes Chefs d'Entreprises – FCE France – Vivier d'Administratrices*

Le Haut conseil à l'égalité hommes-femmes réuni en table ronde le 14 avril dernier témoignait du vif intérêt et de la préoccupation majeure actuelle du Secrétariat d'Etat aux droits de l'égalité hommes-femmes, en conviant Femmes Chefs d'Entreprises France et la Fédération des Femmes Administrateurs. L'objectif était de faire une première évaluation à mi-parcours de l'application des lois Copé-Zimmermann et Sauvadet, sur la proportion des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance. 7 % des femmes dans les conseils en 2008 contre 31 % des femmes dans les conseils en 2014 dans les sociétés cotées. « Trois ans plus tard, les femmes souvent surdiplômées et à compétence internationale, ont fait leur entrée dans les conseils ; leur compétence n'est plus en doute ; le vent de changement a permis plus globalement une réflexion sur la gouvernance et son utilité ; des profils diversifiés et complémentaires d'administrateurs ont vu le jour. Le rapport de l'IFA en 2007 soulignait déjà que les femmes contribuaient à l'amélioration de la gouvernance. De nouveaux profils d'administrateurs ont surgi depuis la Loi Copé Zimmermann... \* »



Eva ESCANDON, Présidente FCE France

\*Source : Alain Cloche – VIGIE Voltaire. IFA : Institut Français des Administrateurs

### La loi Copé Zimmermann : accélérateur de parité femmes-hommes dans les conseils d'administration

La loi fixe un objectif de 40 % de femmes à horizon 2017 au sein des conseils d'administration des entreprises moyennes ou grandes. La loi du 4 août 2014 vient renforcer l'obligation pour les Entreprises ETI inférieures à 250 personnes pour 2020. La non-conformité à ces objectifs de parité entrainera la nullité des nominations et la suspension du versement des jetons de présence aux administrateurs. « *Même si nous ne sommes pas a priori favorables aux quotas* » indique Eva ESCANDON, Présidente des Femmes Chefs d'Entreprises, FCE France, « *il faut bien admettre que l'obligation législative est un accélérateur de mixité, vecteur de modernisation de notre écosystème. Dès 2017, au-delà des sociétés cotées, 600 entreprises de plus de 500 salariés sont concernées. En 2020, s'y ajouteront 1000 Sociétés Anonymes de plus de 250 salariés\**. Le mouvement FCE France se positionne d'ores et déjà en vivier de compétences et de candidates pour ces conseils d'administration ».

\*Source : INSEE

## La « gender approach » : des études qui débutent dès 2005...

Viviane de BEAUFORT, Professeure à l'ESSEC, fondatrice des Women Programmes-Essec et référente de la Charte égalité homme-femmes pour la conférence des Grandes Ecoles, s'appuie sur ses travaux menés en pionnière en France, corroborés depuis par bien d'autres études, dont celles de l'Institut du Crédit Suisse, de Mc Kinsey, etc.... « *Les femmes, accédant aux espaces de pouvoir largement « masculins » que sont les Conseils, doutant parfois de leur légitimité, comme minoritaires, se surinvestissent, créant une valeur ajoutée pour l'équipe d'un Conseil d'administration. Par ailleurs, elles ont une relation au pouvoir différente, et peuvent être médiatrices en cas de conflit : pragmatiques et soucieuses des risques, elles posent les bonnes questions considérant avoir la responsabilité d'améliorer la gouvernance, donc l'efficacité. En somme, elles cochent toutes les cases !* ». Viviane de BEAUFORT, sous l'égide de la Fédération des Femmes Administrateurs (FFA), travaille à un projet : le "**Carrefour des mandats**". Un projet pilote, qui interviendrait en Novembre, après la Session 7 de « Women be European board ready-ESSEC, associant les réseaux référents dont FCE France. L'idée est de permettre à des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) de rencontrer des candidates sélectionnées par les réseaux partenaires.

## Un bénéfice économique

Carol LAMBERT, Dirigeante du Centre de Corporate Gouvernance de DELOITTE France, et co-auteur avec Viviane de BEAUFORT et le réseau PWN-Paris, de l'ouvrage « AdministrateurE au féminin – guide pour devenir Administratrices », ajoute : « *Il est essentiel que les femmes se mobilisent dans le monde économique pour prendre leur place, et notamment dans les organes de direction des Entreprises. Toutes les études, et notamment celles de l'OCDE et de la Banque Mondiale<sup>1</sup>, confirment les bénéfices de la mixité en terme économique. Egalement convaincu, DELOITTE, Cabinet pluridisciplinaire d'audit et de conseil, s'est engagé depuis longtemps<sup>2</sup>. Aujourd'hui, 3 femmes siègent à son Conseil d'Administration français comme au plan international, dont 1 femme française. Pour la première fois de son histoire, le Cabinet américain et le Cabinet australien sont dirigés par des femmes.*

<sup>1</sup> <http://www.oecd.org/g20/topics/employment-and-social-policy/ILO-IMF-OECD-WBG-Achieving-stronger-growth-by-promoting-a-more-gender-balanced-economy-G20.pdf>

<sup>2</sup> Deloitte Gender dividend : Making the business case for Investing in women 2011

## « La fonction fait l'homme et doit faire la femme... ! »

Agnès BRICARD, 1<sup>ère</sup> femme Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Fondatrice de la FFA, Fédération des Femmes Administrateurs est persuadée que les femmes doivent prendre le pouvoir. « *La fonction fait l'homme et doit faire la femme !* » déclare-t-elle. Elle-même, consciente des impacts de chacune de ses réflexions stratégiques, a engagé 19 000 experts comptables et 1,5 millions d'entreprises lors de sa Présidence. « *Un homme peut bredouiller à la tribune... Mais 2 ans après, il est devenu un tribun. Nous allons démontrer qu'à l'identique, les femmes savent gérer et conceptualiser. Au sein de la FFA, nous avons professionnalisé le statut d'administrateur et signé des accords avec l'Institut Français des Administrateurs et Women-ESSEC. Un succès ! Les programmes de formation dédiés aux candidates affichent complet et les hommes viennent désormais resserrer les rangs... !* »

Enfin, Brigitte LONGUET, Présidente de la FFA, Fédération qui rassemble aussi bien les femmes des structures privées que publiques, confirme que cette loi est une évolution majeure. Elle souligne « *Fin 2014, les entreprises françaises se positionnaient à la 2<sup>ème</sup> place en Europe pour la féminisation des Conseils d'Administrations, juste derrière la Norvège. Ces lois en France sont globalement respectées, mais très inégalement appliquées et les femmes ont encore rarement atteint les postes élevés. Il faut rester vigilants !* » conclut-elle.

## RAPPEL : FCE France

**FCE France est une association interprofessionnelle, décentralisée et apolitique, qui regroupe plus de 2 000 femmes chefs d'entreprises en France. Développer la représentation économique des femmes est la mission principale de l'association depuis sa création en 1945. Reconnue aujourd'hui comme le 1<sup>er</sup> Réseau d'Entrepreneuriat Féminin pour la prise de mandats auprès des acteurs institutionnels incontournables. L'objectif principal de FCE France est d'atteindre 30% de mandats féminins dans les grandes administrations économiques.**

**Chiffres clefs** : 2 000 adhérentes en France  
42 délégations départementales  
70 pays où l'association FCE Monde est présente  
100 000 chefs d'entreprises dans le Monde

[www.fcefrance.com](http://www.fcefrance.com)

**SAVE THE DATE : 9 octobre 2015 - 70<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE FCE France à PARIS.**